



Conditions d'acceptation en première année de doctorat Génie Electrique Suite Au Procès-Verbal de la  
Commission des Thèses et des Habilitations en GE  
du Lundi 03 Octobre 2022

**- Pour les candidats Ingénieurs :**

M1 : Moyenne de la première année GE

M2 : Moyenne de la deuxième année GE

M3 : Moyenne de la troisième année GE sans PFE

où  $M3 = 0.5 [ 3 \text{ Moyenne de la troisième année} - \text{Note du PFE} ]$

N : Nombre de redoublements (cycles préparatoire et d'application)

$$\text{Score} = M1 + M2 + M3 - N \geq 34$$

**- Pour les candidats Ingénieurs issus des établissements privés :**

$$\text{Score} = M1 + M2 + M3 - N \geq 39$$

**- Pour les candidats titulaires d'une Licence et d'un Master :**

M1 : Moyenne de la première année de la Licence

M2 : Moyenne de la deuxième année de la Licence

M3 : Moyenne de la troisième année de la Licence, sans PFE

M4 : Moyenne de la première année du Master

M5 : Moyenne de la deuxième année de la Master, sans PFE

N : Nombre de redoublements (Licence et Master)

$$\text{Score} = M1 + M2 + M3 + M4 + M5 - N \geq 57$$

**- Pour les candidats titulaires d'une Licence et d'un Master issus des établissements privés :**

$$\text{Score} = M1 + M2 + M3 + M4 + M5 - N \geq 65$$

**- Pour les candidats étrangers : chaque dossier sera étudié à part.**